



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Jeudi 4 mai 2017 à 20h30 en Mairie

Réunion publique sous la présidence du Maire en exercice, Bernard DUMONT.
Tous les conseillers en exercice sont présents, à l'exception de Françoise LEJEUNE, qui donne procuration à Joëlle SANCEY.
Convocation en date du 25 avril 2017.

Ordre du jour :

1. Signature d'une convention avec le Conseil départemental : travaux RD225
2. Travaux aménagement trottoirs – demande de subvention
3. Subventions 2017 (ADMR, Jardins de la Doing, Amicale Beaumottaise)
4. Transfert bail location terrain à M. FAHY Christian
5. Redevance d'occupation du domaine public 2017 (Orange)
6. Cotisation/inscription villages fleuris 2017
7. Prestation magicien 9/12/2017 – signature contrat d'engagement

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

8. Décision budgétaire modificative : budget assainissement
9. Décision budgétaire modificative : budget eau
10. Décision budgétaire modificative : budget général
11. Accord devis Velet Terrassement sur les bordures de trottoir

12. *Questions et informations diverses*

Lucie GUERGEN est nommée secrétaire de la séance.

1. Signature d'une convention avec le Conseil départemental : travaux RD225

Pour rappel, dans le cadre de son programme d'amélioration et de réfection du réseau routier, le Conseil Départemental a décidé le renouvellement de la couche de roulement de la RD225 depuis l'entrée du village côté Courcuire jusqu'à la maison de M. Millot Arsène.

Ces travaux nécessitent un reprofilage de la chaussée réalisé par le Conseil Départemental, d'un montant de 5 232€ TTC. Il est financé à 40% par le département et à 60% par la commune. Ce financement est réalisé à travers une convention entre la commune et le Conseil Départemental, définissant la nature et le montant du projet ainsi que les rôles et les charges respectifs du Département et de la commune.

Délibération : Le conseil municipal accepte les termes proposés dans cette convention et sollicite ainsi l'aide financière du Département pour les travaux de reprofilage.

UNANIMITE

2. et 11. Travaux aménagement trottoirs – demande de subvention

Dans le cadre du projet de réfection de la RD225, les services du département nous ont demandé d'envisager la pose de bordures de trottoirs afin de délimiter la chaussée. M. Le Maire propose la pose d'un trottoir le long du mur préfabriqué jusqu'au petit ruisseau d'une largeur de 1,30m et un caniveau en béton pour évacuer l'eau pluviale de part et d'autre de la chaussée jusqu'à la maison d'Arsène Millot. Ces travaux devront être effectués en juin 2017 car le Département effectuera le renouvellement de la couche de roulement en juillet. L'entreprise Velet Terrassement a estimé ces travaux à 22 362€ TTC pour les trottoirs et 7 458€ TTC pour les caniveaux, soit un total de 29 820€ TTC.

Une aide financière peut être accordée par le Département pour la pose des 213 mètres linéaires de bordures et de caniveaux à hauteur de 10€ le mètre linéaire, soit 2130€.

Délibération : *Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Département pour la pose sur le domaine public de bordures de trottoirs et de caniveaux sur une longueur de 213 ml.* UNANIMITE

Délibération : *Le Conseil Municipal, approuve le devis de Velet Terrassement TP dont le montant total s'élève à 24 850,00 € HT (29 820,00 € TTC).* UNANIMITE

3. Subventions 2017 (ADMR, Jardins de la Doing, Amicale Beaumottaise)

Comme chaque année, de nombreuses associations ont demandé à la commune une subvention pour améliorer leur fonctionnement.

Délibération : *Le conseil municipal attribue une subvention de 150€ à l'ADMR.* UNANIMITE

Délibération : *Le conseil municipal attribue une subvention de 650€ aux Jardins de la Doing.*
10 POUR, UN CONTRE

Délibération : *Le conseil municipal attribue une subvention de 150€ à l'Amicale Beaumottaise.*
Laurent SAUVIN et Lucie GUERGEN ne prennent pas part au vote – UNANIMITE

4. Transfert bail location terrain à M. FAHY Christian

Suite au décès de M. FAHY Georges, il convient de transférer le contrat de location de la parcelle communale dont il était locataire au nom de M. FAHY Christian.

Délibération : *Le conseil municipal décide de louer cette parcelle à M. FAHY Christian à compter du 1^{er} janvier 2017.* UNANIMITE

5. Redevance d'occupation du Domaine public 2017 (Orange)

Les opérateurs de télécommunication (Orange) utilisent le domaine public routier communal pour le passage de leurs réseaux. Cette occupation donne lieu à une redevance dont le montant maximum est encadré par décret.

Délibération : *Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2017 :*

- 38,05 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 50,74 € par kilomètre et par artère en aérien
- 25,37 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Ces tarifs seront revalorisés chaque année. UNANIMITE

6. Cotisation/inscription villages fleuris 2017

Depuis cette année, pour s'inscrire au label Villes et Villages fleuris, l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNCCF) est obligatoire, représentant une cotisation d'un montant de 90€ par an. Cette adhésion comprend un service de formation, d'expertise et de conseil. Pour rappel, c'est ce label qui a attribué à l'automne 2016 la « 3ème fleur » à notre village.

Délibération : *Le conseil municipal décide d'adhérer au label Villes et Villages Fleuris 2017 pour un montant de 90€.* UNANIMITE

7. Prestation magicien 9/12/2017 – signature contrat d’engagement

Le Noël des enfants aura lieu le **samedi 9 décembre 2017**. Laure DENOIX propose l’intervention de Monsieur Rémi FRITZ « Artist’Event » pour réaliser un spectacle humoristique de magie et des sculptures sur ballons. Le coût forfaitaire de cette prestation est de 610€ TTC.

Délibération : *Le conseil municipal accepte le contrat d’engagement proposé par cet artiste.*

UNANIMITE

8. Décision budgétaire modificative : budget assainissement

Le comptable public demande de modifier le budget primitif 2017 (assainissement) pour une erreur d’écriture : le montant inscrit au chapitre RI040 doit être identique à celui inscrit au chapitre DF042. Cette modification ne change pas l’équilibre de la section.

Délibération : *Le conseil municipal décide de modifier comme suit le budget primitif (assainissement) 2017 :*

- **Compte 203 (041) en RI = - 6 000 €**
- **Compte 28158 (040) en RI = + 6 000 €.**

UNANIMITE

9. Décision budgétaire modificative : budget eau

Le comptable public demande de modifier le budget primitif 2017 (eau) pour une erreur se rapportant aux amortissements.

Délibération : *Le conseil municipal décide de modifier comme suit le budget primitif (eau) 2017 :*

- **Compte 777 (042) en RF = + 2 401 € (montant à passer en 2017 = 3 101 €, montant inscrit au budget primitif 2017 = 700 €)**
- **Compte 1391 (040) en DI = + 2 401 €.**

UNANIMITE

10. Décision budgétaire modificative : budget général

Le comptable public demande de modifier le budget primitif 2017 (budget général) pour une erreur concernant l’affectation du résultat et une erreur se rapportant aux amortissements.

Délibération : *Le conseil municipal décide de modifier comme suit le budget primitif 2017 (budget principal) :*

- **Compte DI 21318 (immobilisations corporelles – autres bâtiments publics) = - 5 000 € (soit 25 000€)**
- **Compte DI 2151 (réseaux et voirie) = + 35 000 € (soit 45 000€)**
- **Compte DI 2188 (autres immobilisations corporelles) = - 30 000 € (soit 25 169,69€)**

UNANIMITE

12. Questions diverses

12.1. Rapport et conclusions de la Commission d’enquête Projet PPRI (Plan de Prévention des Risques d’Inondation)

La commission d’enquête a émis un favorable au projet de PPRI de la moyenne vallée de l’Ognon. Ce rapport est à disposition du public pendant un an en Mairie.

12.2. Concours départemental des maisons, villes et villages fleuris

Il s’agit du concours organisé par le Département récompensant les habitants des villages pour le fleurissement des maisons, jardins, façades etc. L’inscription est à réaliser avant le 19 mai 2017.

12.3. Bris de glace au préfabriqué

Le lundi 18 avril, il a été signalé qu'une vitre du préfabriqué avait été cassée, probablement par un ballon. **Il aurait été apprécié que les auteurs préviennent eux-mêmes Monsieur le Maire de cet incident.** Un devis a été demandé à M. DEMASSUE Yves pour le remplacement de cette vitre ainsi que de 2 autres vitres qui avaient été cassées auparavant (au four à pain et dans le hall de l'immeuble) : 632€ TTC.

12.4. Enquête INSEE sur les ressources et conditions de vie des ménages

L'INSEE réalise entre le 2 mai et le 24 juin une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Mme MASSON est chargée d'interroger quelques ménages, elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

12.5. Tirage au sort des jurés d'assise

Le tirage au sort s'effectue en 2 temps :

- Tirage au sort des communes : le 15 mai
- Tirage au sort des jurés dans les communes tirées au sort : le 22 mai.

Dans le cas où la commune était tirée au sort, Mathieu RUGGERI assisterait à la réunion du 22 mai.

12.6. Passage du géomètre du cadastre

En mai, le géomètre du cadastre viendra sur la commune pour mettre à jour le plan cadastral, et à cette occasion il peut être amené à pénétrer dans les propriétés privées. Il dispose d'une carte professionnelle.

12.7. Effacement des dettes CHAMBON Y

La Trésorerie nous a adressé une copie du jugement de rétablissement personnel de M. et Mme Chambon, entraînant l'effacement de leurs dettes envers la commune.

12.8. Réunions publiques en vue des législatives

La commune a été sollicitée pour prêter la salle communale afin de permettre l'organisation de réunions publiques en vue des élections législatives :

- Christian BRETON : le **jeudi 11 mai à 16h30**
- Dimitri DOUSSOT : le **mercredi 17 mai à 9h30**

12.9. Rassemblement de voitures anciennes

L'Association du Patrimoine Beaumottais organise le **dimanche 2 juillet** un rassemblement de voitures anciennes.

12.10. Rallye des enfants

L'amicale Beaumottaise organise un rallye pour les enfants « les irréductibles Beaumottais » le **samedi 1^{er} juillet**.

12.11. Fusion des écoles de Pin et Emagny

Face au projet de fusion des écoles de Pin et Emagny, et notamment à l'arrivée des élèves de Chevigney sur l'Ognon à compter de la rentrée 2017, une pétition est en cours afin de demander le report de ce projet pour assurer des conditions d'accueil en toute sécurité à tous les enfants.

12.12. Photocopieur de la mairie

Le photocopieur de la Mairie est ancien et les pièces détachées pour le réparer deviennent rares. Une offre de BuroCom a été reçue pour l'échanger avec un photocopieur en location. Il est décidé de demandé à d'autres prestataires pour comparer les prix.

12.13. Extinction de l'éclairage public : Retour sur le sondage

Suite au sondage réalisé fin avril, la grande majorité des habitants (plus de 80%) est favorable à l'extinction de l'éclairage public la nuit. L'entreprise DENOIX sera sollicitée.